



Accueil de Loisirs de Vers sur Selle



Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs De 3 à 11 ans

La Municipalité de Vers sur Selle, en partenariat avec les PEP 80, organise durant la première semaine **des vacances scolaires de 8h00 à 18h00**, un Accueil de Loisirs ouvert aux enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 11 ans, dans les locaux de l'école les Jeunes Pousses à Vers sur Selle, 4 Chemin de Dury 80480 Vers sur Selle.

Cependant, nous vous rappelons que dans le cadre d'un accueil échelonné, vos enfants peuvent arriver au centre de 8h00 à 10h00, afin de favoriser leur rythme biologique (sauf jours de sorties, une autorisation de sortie vous indiquera dans ce cas l'horaire de départ et du retour) et de 13h30 à 14h00, l'après -midi.

Un goûter sera proposé vers 16h30 chaque jour. Pour les départs du soir, vous pourrez venir les chercher à partir de 17h00 jusqu'à 18h00.

De nombreuses activités au programme: jeux extérieurs, ateliers créatifs,.... Et surtout des activités adaptées aux envies des enfants.

Documents à fournir dès le premier jour de l'accueil si cela n'a pas été fait en juillet 2024 ou lors de la rentrée scolaire.

- 📄 La fiche sanitaire **2024** (1 par enfant et par an) à retirer auprès de l'accueil de loisirs ou à la mairie ou à télécharger sur le site de la commune.
- 📄 Le **document d'inscription de la période** avec les jours de cantines et de présences et adresse mail des parents.
- 📄 Un **certificat médical** ; apte à la vie en collectivité et de non contre indication à la pratique d'activités physiques et sportives,
- 📄 Une **photocopie du carnet de vaccination** ou certificat de vaccination.
- 📄 Une **photocopie de l'attestation d'assurance de l'année en cours** contractée pour votre enfant (scolaire et ou extra scolaire),
- 📄 Votre dernier **avis non imposition.**
- 📄 **Votre attestation et votre numéro d'allocataire CAF.**

Accueil de loisirs de Vers sur Selle:

Vacances scolaires: du Lundi 21 au Vendredi 25 Octobre 2024.
Pour de plus amples renseignements :
au 06.84.51.68.84

Tarifs:

Cantine lors des vacances scolaires: 4,90€/repas

Cotisation Annuelle Obligatoire: 30 €/enfant/an (sauf si déjà réglée au mois de juillet 2024).

Cotisation gratuite pour les enfants habitants de Vers sur Selle.

Forfait 5 jours

Nombre d'enfants	1	2	3	4+
A : Vers/Selle	39 €	72 €	102 €	+30 €
B : Vers/Selle non imposable	36 €	67 €	94 €	+27 €
Extérieurs	53 €	96 €	139 €	+43 €

**LE REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SE FERA
DES RECEPTION DU TITRE DES IMPOTS,
LA FACTURE VOUS SERA TRANSMISE A TITRE
INDICATIF,**

